

DECRET N° 91-179 du 31 Juillet 1991

PORANT PROMOTIONS ET NOMINATIONS
A TITRE NORMAL ET CIVIL DANS
L'ORDRE DU MERITE SOCIAL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi n°90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi n°86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi n°87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU la Loi n°87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret n°91-68 du 04 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret n°91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire Gilbert GBENCU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU Les Décrets n°88-337 du 29 Août 1988 et n°89-221 du 15 Juin 1989 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès-Verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin du 18 au 25 Juillet 1991 ;
- SUR Proposition du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre National ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 Juillet 1991,

DECRETE

ARTICLE 1er : Sont promues et nommés à titre normal et civil dans l'Ordre du Mérite Social pour prendre rang du 1er Août 1991, les personnalités Béninoises dont les noms suivent :

I - PROMOTIONS

AU GRADE DE COMMANDEUR

- Monsieur ASSANI Layissou (à titre Posthume)

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur ADJANOHOUN Georges

II - NOMINATIONS

AU GRADE DE CHEVALIER

Mesdames AKOFFODJI Emilienne Ablawa

KOUKUI Née SINZOGAN Amélie

Messieurs

OKOLONDJIC TATA Clawoumi

AGBOTON Oké Désiré

TCHEGNINUGBO C. Claude

KABOURE Catchon

AHCUANDJINOU G. Aristide

AFFANTODJI K. Stéphane

DEDEGBE Martin

ADJAI BONI Théophile

GUUDOU S. Etienne (à titre Posthume)

ABOUDOU LAYE ALASSANE Moumouni dit Bilha

MAMADOU Alou

DOGO Michel

AHOONI Montcho dit Célestin

ZINZINDOHUE Daniel

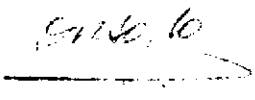
EWAGNIGNON René (à titre Posthume)

.../...

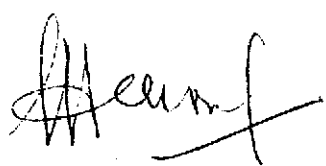
ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 Juillet 1991

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN


Nicéphore D. S. C. G. L. C.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN PAR INTERIM,


Grégoire Gilbert GBENCU.-

AMPLIATIONS : TR 6 - AN 4 - MCR 4 - Ministères 15 - Grand Chancellerie
20 - CS 4 - SED 2 - CNETI 2 - DCOT 1 - CSI 1 - EN-DAN 2 - DIE - DIC-
INSAE 3 - IGE et ses Sections 2 - UNB-FASJEI-INSJA 3 - Préfets 6 -
JCRE 2 - Intéressés 19.